



CAPL MUTATIONS B **du 1er avril 2013** **Filière GP**

Pour les élus CGT Finances Publiques, la CAPL qui s'est tenue vendredi 15 février a été symptomatique de la qualité du dialogue social à la DRFIP du nord. Pour la DRFIP, le dialogue social se mesure au nombre de réunions tenues et auxquelles ont assisté les organisations syndicales (formelles ou informelles).

L'administration a un devoir d'information envers les élus qui doivent pouvoir être en capacité d'exercer un contrôle sur les décisions de l'administration notamment en CAPL.

Nous avons déjà dénoncé dans la déclaration liminaire, le manque de documents et leur illisibilité.

Dans un contexte de réduction des droits alloués (1 journée pour la préparation et le Compte Rendu), d'un calendrier fixé arbitrairement par la DRFIP et non discutable (1 CTL et une CAPL la même semaine alors que nous serons près de 2 mois sans réunion), nous avons assumé le rôle et le travail pour lesquels nous sommes élus.

Tous les ingrédients étaient réunis pour que les élus ne puissent s'immiscer dans le projet de mutation concocté par la DRFIP. C'est sûrement la raison pour laquelle, Solidaires ne fit aucune intervention et le Snafip se contenta d'évoquer des noms pour savoir si ces agents avaient une chance d'obtenir une mutation locale !

Les élus CGT, malgré les difficultés et la mauvaise humeur du Président, évoquèrent tous les dossiers confiés par les agents, firent des propositions sur des postes laissés vacants et relèvent toutes les anomalies constatées dans le projet de la DRFIP.

A l'occasion de ce mouvement, 74 agents avaient demandé une mutation pour convenances personnelles : 13 figuraient encore sur le tableau de l'ancienneté de la demande et étaient prioritaires, 61 devaient être traitées à l'ancienneté administrative.

Le projet de la DRFIP accordait à 15 agents une mutation avec un seul prioritaire au titre de l'ancienneté de la demande et pour pourvoir un poste au service de traitement des chèques alors qu'elle demandait le CEL (le STC sera rattaché au CEL).

Les élus disposaient des effectifs implantés et réels sur chaque poste à la date du 02 mai 2012 tenant compte des retraites déclarées à cette date : les élus CGT ont

dénoncé un manque de lisibilité sur ces départs et ont demandé à ce que la DRFIP nous fournisse dorénavant une liste nominative et par poste de ces départs.

Lors de l'évocation de certaines situations particulières, la DRFIP nous opposa la situation déséquilibrée du département quant aux effectifs : -23 postes vacants sur la direction d'une part et des surnombres constatés par ailleurs. Nous nous sommes élevés contre cette approche restrictive : en effet, cette situation est le résultat des suppressions d'emplois qui ont affecté les RF de Dunkerque, Douai et Valenciennes et ce sont les agents qui en font encore les frais.

De plus, 23 postes vacants à la direction sur 185 postes implantés (soit 12 %) pèsent moins que les vacances sur certains postes (ex Douai Municipale -2,2 sur 9 soit plus de 24 %) où la DRFIP a décidé de ne pas affecter les agents qui les demandaient (« décisions de gestion »).

Ce fut l'occasion, pour les élus CGT de dénoncer encore une fois, l'illisibilité des documents fournis : pour la direction, les demandes des agents sont détaillées par division, alors que nous n'avons que les vacances globales ; il en est de même pour les ERD que nous n'avons pas par arrondissements financiers.

En matière de mutation, des règles existent et nous avons rappelé à la DRFIP qu'elle se devait de les appliquer. Il y a une volonté délibérée de ne pas purger le tableau des demandes à l'ancienneté car en articulant les demandes, il était possible de satisfaire beaucoup plus d'agents sans déséquilibre. Or, toutes les cascades ou chaînages possibles que nous avons avancés ont été réfutés.

Les erreurs techniques que nous avons décelées (un CP 5^e échelon a été primé à l'ancienneté par un CP4) ont été balayées...

La DRFIP a évoqué des situations particulières dont elle aurait eu à tenir compte dans ce mouvement sans les avoir communiquées aux élus.

Un contrôleur a même été affecté sur un poste qui n'existe pas au tableau des emplois (tagerfip) et qui ne sera pas créé au 1^{er} septembre !!! (De mémoire de capiste, on ne nous l'avait jamais fait!!!)

Erreurs dans les documents, refus de la DRFIP de prendre en compte les demandes des agents, postes laissés vacants volontairement, non diffusion des informations pourtant dues aux élus..., le mouvement local diffusé sera identique au projet de la DRFIP malgré les cas évoqués par les élus CGT Finances Publiques.

A la DRFIP , une seule règle s'applique : LE FAIT DU PRINCE !!!

Les élus CGT Finances Publiques : Philippe Cabre – Christine Basseux – Annie Salomez – Pierre Dubois – Joel Cattaux – Caroline Debruyne

Les experts CGT : Philippe Defossez – Denis Monier – Jean François Hachet.